

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 04084

Numéro SIREN : 818 520 611

Nom ou dénomination : Keys REIM

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2022 sous le numéro de dépôt 144518

KEYS REIM

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège Social : 24, rue des Capucines – 75002 Paris
818 520 611 RCS Paris
(Ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 18 octobre,

La société **Keys Providers**, société par actions simplifiée au capital de 350.000 euros, dont le siège social est au 24, rue des Capucines – 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 837 484 013 (« **l'Associé Unique** »), représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre Mattei, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'Associé Unique détenant la totalité des actions composant le capital de la Société.

Après avoir constaté que :

- La société Grant Thornton, Commissaire aux comptes de la Société, est informée des présentes,
- Le Président de la Société n'a pas préparé de rapport à la demande de l'Associé Unique et se décharge de toute responsabilité à cet égard,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de deux Directeurs Généraux - Fixation de leurs pouvoirs et de leurs rémunérations ;
2. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination de deux Directeurs Généraux - Fixation de leurs pouvoirs et de leurs rémunérations

L'Associé Unique, décide de nommer, chacun en qualité de Directeur Général de la Société, en application de l'article 14 des statuts de la Société, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

Monsieur NABIL EL FAHLI

Né le 06 novembre 1976 à Casablanca (Maroc)

De nationalité française,

Demeurant au 181 rue de la Pompe – 75116 Paris

et

Monsieur GREGORY NEULAT

Né le 30 juin 1977 à Rillieux-la-Pape (69)

De nationalité française,

Demeurant 2 rue Felix Faure – 75015 Paris

Messieurs Nabil EL FAHLI et Grégory NEULAT ont fait savoir chacun par avance auprès de l'Associé Unique, qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont confiées et ont confirmé qu'ils remplissaient les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts, pour l'exercice desdites fonctions.

Dans le cadre de leurs mandats de Directeur Général et conformément à l'article 16 des statuts de la Société, Messieurs Nabil EL FAHLI et Grégory NEULAT sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et/ou les statuts au Conseil d'administration et à la collectivité des associés.

Messieurs Nabil EL FAHLI et Grégory NEULAT assumeront conjointement la direction opérationnelle de la Société et disposeront chacun, au même titre que le Président, du pouvoir de représentation de la Société à l'égard des tiers.

A cet égard, il est précisé que Messieurs Nabil EL FAHLI et Grégory NEULAT ont la faculté de déléguer partiellement leurs pouvoirs inhérents à l'exercice de leur mandat de Directeur Général de la Société sur des points déterminés relevant des domaines d'activité de la Société placés sur leur responsabilité.

Messieurs Nabil EL FAHLI et Grégory NEULAT ne seront pas rémunérés au titre de leur mandat de Directeur Général, mais ont chacun droit au remboursement, sur justificatifs, des frais de représentation et de déplacement engagés dans le cadre de l'exercice dudit mandat.

Dans le cadre de leur contrat de travail au titre de leurs fonctions techniques, Messieurs Nabil EL FAHLI et Grégory NEULAT continueront à superviser chacun des domaines d'activité relevant de leur responsabilité et sont placés, dans ce cadre, sous l'autorité et la subordination hiérarchique de Monsieur Pierre MATTEI en sa qualité de Président de la Société.

Par ailleurs et en conséquence de ce qui précède, il est indiqué qu'au regard de l'article L.532-9 4° du Code Monétaire et financier, l'Associé Unique décide que M. Grégory NEULAT sera également dirigeant de la Société et devra donc être déclaré comme tel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Par conséquent, la Société est effectivement dirigée et son orientation déterminée par les personnes suivantes :

- **Monsieur Pierre MATTEI**, en qualité de Président de la Société et à ce titre mandataire social habilité par la loi à représenter la Société dans ses rapports avec les tiers ;
- **Monsieur Nabil EL FAHLI**, en qualité de Responsable de gestion déclaré en tant que tel le 6 août 2021 auprès de l'AMF et Directeur Général spécialement habilité par la présente décision à engager la Société dans le cadre de ses fonctions ;
- **Monsieur Grégory NEULAT**, en qualité de Directeur Général de la Société et à ce titre mandataire social habilité par la loi à représenter la Société dans ses rapports avec les tiers.

SECONDE DECISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Journal Spécial des Sociétés domicilié au 8 rue Saint Augustin – 75080 Paris cedex 02, afin d'accomplir tous dépôts et formalités, y compris par voie électronique, auprès du Tribunal de Commerce de Paris et où besoin sera.

* *
*


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique, après lecture.

DocuSigned by:

F03EE6C928914AE...

L'Associé Unique
Keys Providers
Représentée par Pierre Mattei

DocuSigned by:

F052CF6D3BBE43C...

Nabil El Fahli*

DocuSigned by:

C6724B1AA16E473...

Grégory Neulat*

***Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »**